

Réf: Dossier 431248

Avis de constitution

SOCIETE « ARMAND ZA SARL »

Siège ABIDJAN COCODY RIVIERA BONOUMIN A COTE
DE SAINT JAMES NIGHT CLUB VILLA 4, Lot 2244, Ilot 131

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 02/05/2025 et enregistrés au CEPICI le 17/06/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ARMAND ZA SARL »

Objet : - Toute mission d'expertise, d'étude ou de conseil, de formation et d'assistance technique ou administrative, relative à la protection, à l'aménagement et à la mise en valeur de l'environnement, des ressources naturelles et des espaces naturels, en particulier forestier ; ainsi que tout mandat de gestion de ces espèces.

- Toute activité liée au domaine forestier et notamment, les études forestières (géophysiques, topographies, etc...) le conseil en management forestier, les évaluations et inventaires forestiers, la certification forestière et la formation dans le secteur de la forêt et de l'environnement.

- Toutes activités liées aux plantations forestières et à la restauration des forêts.

- Toutes activités liées au marché du carbone et à la gestion de crédits carbonés.

- Toutes activités liées à la lutte contre les changements climatiques.

- Toutes activités liées également aux études d'impact et expertises environnementales dans les secteurs pétroliers miniers, travaux publiques, bâtiment et tout secteur industriel pouvant impacter l'environnement. services et expertise divers liés à l'environnement et l'agro foresterie

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY RIVIERA BONOUMIN A COTE
DE SAINT JAMES NIGHT CLUB VILLA 4, Lot 2244, Ilot 131

Dirigeant(s) M ZONGANG NGONGANG ARMAND ASHER
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-08799 du 27/08/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°52372/GTCA/RC/2025 du 27/08/2025

